

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation art. L. 221-5

Conditions :

- * compléter et signer ce formulaire
- * l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
- * utiliser l'adresse figurant à l'article 1
- * l'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

* Nature de la marchandise ou du service commandé :

* Date de la commande :

* Date de réception de la commande :

* Nom du client :

* Adresse du client :

Signature du client :